

Pierre de Blois
*Dialogue entre le roi Henri II et l'abbé de Bonneval*¹

Traduction française par Maïté Billoré du traité édité par R. B. C. Huygens, « *Dialogus inter regem Henricum secundum et abbatem Bonevallis*. Un écrit de Pierre de Blois réédité », *Revue bénédictine* 68 (1958), p. 87-112. Les numéros indiqués entre parenthèses renvoient aux lignes de cette édition.

Merci de citer la référence complète de cette traduction sous le nom de Maïté Billoré, suivi de l'URL du carnet.

Roi (l. 1). J'ai élevé des fils et je les ai éduqués, mais eux m'ont rejeté [Is 1, 2]. Mes amis et mes proches se sont dressés contre moi, quant à ceux de ma maison et mes familiers, ils se sont révélés des ennemis cruels et des traîtres impies. Cependant, Seigneur, Dieu des vengeances [Ps 93,1], que Dieu tire pour moi vengeance de mes ennemis et qu'il abatte et confonde ceux qui ont désiré ma confusion : « ils m'ont rendu le mal pour le bien, la haine pour mon amour [Ps 108, 5]. Que le Seigneur des anges les soumette à son ange exterminateur, que le diable se tienne à leur droite et qu'au jour du jugement, ils soient condamnés, qu'il leur reste peu de jours à vivre, (que) leurs fils (soient) orphelins et leurs femmes veuves, que leurs descendants aillent à leur perte, qu'il ne se trouve personne pour prendre en pitié leurs jeunes enfants et que leur souvenir disparaisse de la terre, que leurs routes soient ténébreuses et glissantes et que l'ange du Seigneur les poursuive [Ps 34,6], qu'ils soient couverts de honte et de confusion pour les siècles des siècles [Ps 34, 4], qu'ils soient confondus et périssent, que la mort s'empare d'eux et qu'ils descendent vivants en enfer [Ps 54,16], là où le feu, pour eux, ne s'éteindra pas, où le ver, pour eux, ne mourra pas [Is 66, 24] ; que leurs plaisirs se changent en amertume et en douleur et qu'ils partagent pour l'éternité le sort de Dathan et Abiron, de Cain et du traître Judas.

Abbé (l. 17). Comment se fait-il, prince si sage, que, dans le trouble de ton esprit, tu maudisses la créature de Dieu, et surtout l'homme qui est à l'image et à la ressemblance du Très-Haut ? De ceux que crée le Tout-Puissant, il n'est ni juste ni bon que tu réclames la punition : les maux que tu endures, c'est Dieu qui les crée. Si tu ne me crois pas, crois (-en) Isaïe qui dit : « Il n'est aucun malheur dans la cité que Dieu ne crée » et chez le même prophète : « qui a livré Jacob au pillage et Israël aux pillards, sinon le Seigneur lui-même, envers qui nous avons péché ? [Is 42, 24] » Si un homme te hait ou te persécute, c'est le jugement de Dieu, et il ne vient pas de l'homme mais de Dieu. Comme David sortait de Jérusalem à cause de l'hostilité de son fils Absalon, les pieds nus, couvert d'un sac et de cendres, Séméï le maudit en disant : « Va-t'en, méchant homme, va-t'en, homme sanguinaire ! [II Sam. 16, 7] » et comme Abishaï frère de Joab voulait tuer celui qui maudissait ainsi le roi, David le lui interdit par ces mots : « ne le tue pas parce que c'est le Seigneur qui l'a envoyé pour me maudire [II Sam. 16, 11] ». Si tu voulais, ô roi, imiter David, tu dirais hautement et proclamerais : « le Seigneur les a envoyés pour qu'ils me maudissent ».

¹ Le remercie Marie-Céline Isaïa pour sa minutieuse relecture de cette traduction et ses multiples propositions afin d'en améliorer le contenu.

Roi (l. 32). S'ils ont été envoyés pour me maudire, pourquoi ne suis-je pas, moi, envoyé pour nuire à ceux qui me nuisent et les maudire à mon tour ? Si je ne peux pas leur nuire autant que je le veux, je les maudirai cependant autant que je le pourrai, car la malédiction est en elle-même une sorte de vengeance pour moi et constitue une agréable consolation dans l'adversité.

Abbé (l. 37). Très illustre prince, l'ennemi que tu as maudit, tu l'as déjà jugé, tu as déjà tiré vengeance de lui et tu l'as ainsi soustrait au juge suprême qu'est Dieu, lui interdisant de te rendre justice et vengeance sur ton ennemi. Est-ce qu'il ne savait ni ne pouvait pas mieux te venger, lui qui tire vengeance des crimes et fait justice de tout ? Puisque c'est lui-même qui dit par le prophète : « À moi la vengeance ! C'est moi qui rétribue ! [Ez. 25, 17] », tu as fait ce qu'il aurait dû faire lui-même, et parce que « le Seigneur ne punira pas deux fois la même faute [Na 1, 9] » selon l'Écriture, il n'a rien trouvé à punir chez ton ennemi puisque tu l'as déjà puni, lui que Dieu aurait dû punir. Dieu en effet ne juge pas les choses déjà jugées et ne punit pas ce qui a été puni. Si nous voulons échapper au jugement du Christ, jugeons nous nous-mêmes et non les autres : car si nous sommes jugés par nous-mêmes, alors nous échappons déjà au jugement de Dieu. L'apôtre Paul dit en effet : « Si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serions certainement pas jugés. [I Cor 11, 31] »

Roi (l. 49). Je lis dans l'Ancien Testament que les chefs, tout comme les rois et les prophètes ont souvent tiré une vengeance terrible de leurs ennemis. Et pour reprendre la parole du prophète Élie : « Je ne vauds pas mieux que mes pères [I Rois, 19, 4] ». Le Seigneur dit à Moïse : « Tu ne laisseras pas vivre ceux qui font le mal [Ex. 22, 18] » et « Maudit soit celui qui n'aura pas accompli toutes les paroles de cette loi [Deut. 27, 26] ». De là vient que les six tribus se sont rassemblées sur la montagne pour maudire ceux qui transgressaient la Loi. Il a aussi été dit à Abraham : « Que soit lui-même maudit quiconque te maudira ! [Gn. 27, 29] ». On ne lirait pas cela dans la parole sacrée et ces choses n'auraient pas été écrites s'il n'était pas permis de maudire ses ennemis ou de leur nuire.

Abbé (l. 58). Prends garde, roi, tu n'appartiens pas au peuple juif et tu n'es pas un disciple de Moïse, mais tu appartiens au peuple des rachetés, tu es disciple du Christ et tu le confesses. Ce peuple des juifs avait la nuque raide, comme il est écrit : « Tu es dur et ta nuque est une barre de fer [Is 48, 4] », au point de se délecter du châtement des méchants : c'est pourquoi ils se vengeaient durement, sans aucune miséricorde, rendant « coup pour coup, dent pour dent, œil pour œil [Deut. 19, 21] ». C'est à cause de cette dureté que Dieu leur donne l'ordre suivant : « Tu aimeras ton ami et tu auras en haine ton ennemi [Mt. 5, 43] ». De plus, bien que les prescriptions de l'Ancien Testament, c'est-à-dire de la Loi, se soient rapportées à la sauvegarde des corps, elles ne concernaient cependant pas le salut de l'âme, ce que le Seigneur démontre clairement par son prophète, quand il dit : « Je leur ai donné une Loi qui n'est pas bonne, des préceptes qui ne sont pas bons et des commandements par lesquels on ne peut pas vivre [Ez. 20, 25] ». C'est pourquoi le Seigneur bon et miséricordieux, qui dit lui-même venir pour « être jugé et non pour juger [Jn 12, 47] », nous enseigne non seulement à pardonner à nos ennemis et à nos persécuteurs, mais aussi à aimer nos ennemis et à prier pour eux : « Aimez vos ennemis, dit-il, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous calomnient et vous persécutent [Mt 5, 44] : car la miséricorde est supérieure au jugement et celui qui ne se montre pas miséricordieux sera condamné sans miséricorde pour l'éternité [Jc 2, 13] ».

Roi (l. 75). Tout ce que tu découvres dans l'Évangile et le reste de l'Écriture, je ne suis pas capable de le découvrir dans mon cœur au point de faire du bien à celui qui me persécute ou d'aimer mon ennemi ; c'est le propre d'une vie proche de la perfection. Je vois que chaque fois que l'agneau s'emporte contre l'agneau, la colombe contre la colombe, ils manifestent leur colère comme ils le peuvent, l'un en frappant de ses cornes, l'autre de ses plumes, mais qu'à moi, il ne serait pas permis de m'emporter, alors que la colère est une qualité de l'âme et une capacité naturelle ? N'est pas illicite ce que la nature m'autorise : « Par nature, je suis fils de la colère [Eph 2, 3] », comment donc ne m'emporterais-je pas ? Dieu lui-même s'emporte ; il a pourtant été écrit à son sujet qu'« il ne change pas, ni ne subit l'ombre d'une variation [Mal 3, 6] ». Comment donc apaiserai-je mon cœur pour qu'il ne s'emporte pas, surtout contre ceux dont tous les actes, tous les mots, toutes les pensées sont dirigés contre moi pour mon malheur ? Pour reprendre le mot de Job, qui était un homme très avisé et très patient, « mon courage n'est pas celui des pierres et ma vertu n'est pas d'airain [Job 6, 12] » pour pouvoir supporter tout cela.

Abbé (l. 89). Il est bon que tu supportes ces épreuves et d'autres semblables pour le Christ, si tu ne veux pas subir des douleurs interminables et intolérables en enfer. C'est pourquoi il convient que tu fasses violence à ton cœur, en convertissant la haine en reconnaissance, et les inimitiés en amour. Si tu fais ainsi violence à ton cœur pour l'amour du Christ, tu prendras possession avec violence du royaume des cieux. Car « le royaume des cieux supporte la violence [Mt 11, 12] ». Le Seigneur dit dans l'Évangile : « Pardonnez et on vous pardonnera et si vous ne pardonnez pas aux autres du fond du cœur, mon père qui est aux cieux ne vous pardonnera pas ; celui qui ne fait pas miséricorde périra sans miséricorde [Mt 6, 14-15] », et à nouveau, le Seigneur nous dit dans l'Évangile : « De la mesure dont vous aurez usé, on usera pour vous [Mt 7, 2] ». Fais donc miséricorde à ton prochain si tu veux trouver miséricorde auprès de Dieu : écoute la parole ou plutôt l'évangile de Salomon : « L'homme contre l'homme maintient sa colère et cherche auprès de Dieu un remède, mais il n'a pas pitié d'un homme semblable à lui. L'homme est de chair, et il maintient sa colère, comment donc peut-il demander à Dieu de lui être favorable ? [Ec 28, 3-5] » et « il y a ici bien plus que Salomon [Mt 12, 42] ». C'est en effet le Christ lui-même, notre créateur et notre sauveur, qui dit : « Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger, s'il a soif, donne-lui à boire [Rom 12, 20] ». Dans l'Évangile, le serviteur qui a refusé de prendre en pitié son camarade a été livré aux bourreaux jusqu'à ce qu'il ait payé entièrement sa dette et, dans la prière du Seigneur, nous disons : « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés [Mt 6, 12] ». Nous faisons un contrat et un pacte avec Dieu aux termes duquel il nous remettra nos dettes et nos fautes dans la mesure où nous les remettons aux autres. Donc, si nous ne remettons ni ne pardonnons à nos ennemis et à ceux qui nous ont fait du mal, comme nous mentons et disons des paroles mensongères, nous nous écartons nous mêmes du droit chemin et nous encourageons consciemment une sentence d'éternelle damnation. « Dieu ne plaisante pas [Ga 6, 7] », et lui qui peut lire dans le secret de nos cœurs, ne peut ni se tromper, ni être trompé. Comme tu te seras comporté envers ton ennemi, Dieu se comportera envers toi, lui qui par son sang a fait du serviteur et de l'ennemi que tu étais un fils et un ami. Si tu veux rendre le mal pour le mal, tu pousseras Dieu à la colère et je crains que lui qui est « terrible à l'égard des enfants des hommes [Ps 65, 5] » ne s'irrite contre toi et ne médite contre toi un mal plus grand. Car Salomon parle en ces termes : « Quand ton ennemi sera tombé, ne te réjouis pas de peur que Dieu ne le voie et ne détourne sa colère de lui pour la tourner contre ta tête [Prov 24, 17-18] ». En effet, il est écrit : « Celui qui se réjouira de la ruine

d'autrui ne restera pas impuni [Prov 17, 5] ». Car un autre se réjouira de la ruine de celui-là ; voilà pourquoi Job disait, la conscience tranquille : « Si je me suis réjoui de la ruine de mon ennemi et si j'ai exulté de ce que le malheur l'a atteint [Job 31, 29] », et David : « si j'ai rendu le mal à ceux qui me le font subir, je succomberai à juste titre sous les coups de mes ennemis ; que mon ennemi poursuive mon âme et s'en saisisse, qu'il piétine ma vie au sol et réduise ma gloire en poussière [Ps 7,5-6] » : un homme avisé et saint ne prononcerait pas de si graves imprécations et malédictions, s'il savait qu'il avait rendu le mal pour le mal. Certes, il a eu un grand nombre de persécuteurs, mais au sommet de sa colère, il n'a pas abandonné la miséricorde et la mansuétude ; c'est pourquoi il chantait dans la joie d'une conscience sûre : « Rappelle-toi Seigneur, David et toute sa mansuétude [Ps 131, 1] ».

Roi (l. 131). Si seulement, mon père, je pouvais rétribuer mes ennemis à la mesure de la violence et du désir de ma colère ! Je suis capable de m'emporter plus que je ne le veux, mais je n'ai aucun pouvoir sur la rétribution : Lui qui peut tout « qu'il rende abondamment à ceux qui ont manifesté de l'orgueil à mon égard [Ps 30, 24] » et que mon âme reçoive la joie de les voir confondus.

Abbé (l. 136). Roi très illustre, le propre de l'homme est de se mettre en colère de temps en temps, mais il faut prendre garde que cette colère ne se change en une haine coupable, comme il est écrit : « Mettez-vous en colère mais ne péchez pas [Ep. 4, 26] ». Dieu interdit que « le jour ne tombe sur votre colère [Ep. 4, 26] » et, pour le dire simplement, votre colère ne doit pas durer du matin jusqu'au soir. Pour cette raison, soyons patients envers tous et, si quelqu'un nous a offensés, prenons en haine le péché de la personne et non la personne : car c'est là la haine des gens parfaits ou haine parfaite, comme il est écrit : « Je les haïssais d'une haine parfaite, ils sont devenus pour moi des ennemis [Ps 138, 22] ». Ayant par conséquent écarté les malédictions, rendons un bien pour un mal à ceux qui nous maudissent et nous font du mal : prenons exemple sur le bienheureux Étienne qui a prié pour ses persécuteurs et s'est endormi dans le Seigneur. Lui aussi « qui enseigne à l'homme la connaissance [Ps 93, 10] », nous instruit et nous enseigne par son exemple quand, priant pour ceux qui le crucifiaient, il dit : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font [Luc 23, 34] ». Si nous avons maudit les hommes, la malédiction se retournera contre nous et la colère que nous nourrissons contre celui qui est l'image de Dieu, irritera Dieu contre nous. Si un père avait de nombreux fils et si l'un d'entre eux en fouettait un autre sous les yeux de son père, je crois que le père ne serait pas en colère contre celui qui est fouetté mais plutôt contre celui qui fouette. Pour cette raison, laissons tout jugement à notre Père qui est aux cieux ; ne faisons pas de mal, ni ne prions pour causer du mal à ceux qui nous font du mal, pour éviter que notre prière ne devienne un péché. Celui qui maudit autrui s'enveloppe et s'enroule lui-même dans la malédiction, et obtient, par sa malédiction pour son ennemi, le fruit de la bénédiction divine. En effet, le Seigneur dit : « Je maudirai vos bénédictions et je bénirai vos malédictions [Mal 2, 2] ». C'est pourquoi tu ne peux mieux aider ton ennemi que si tu le maudis ou si tu lui fais du mal : car ainsi tu fais en sorte qu'il obtienne du Seigneur miséricorde et bénédiction et toi qui maudis autrui, tu subiras seul la malédiction. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « nous sommes maudits et nous bénissons [I Cor 4, 12], ne rendant à personne le mal pour le mal [Rom 12, 17] : bénissez ceux qui vous maudissent et ne les maudissez pas [Rom 12, 14 ; Luc 6, 28] ».

Roi (l. 164). Mes ennemis chaque jour contre moi se renforcent et l'orgueil de ceux qui me haïssent s'enfle toujours. Comment donc pourrais-je contraindre mon cœur à la miséricorde, moi qui vois grandir contre moi la colère de mes ennemis ?

Abbé (l. 168). Celui que tu considères comme ton ennemi n'est pas ton ennemi mais son propre ennemi. En effet, dans la mesure où il te hait, il est son propre meurtrier ; c'est à propos de ce meurtre ou plutôt de cet homicide que Jean l'évangéliste dit : « Celui qui hait son frère est homicide [I Jn 3, 15] » : pendant qu'il te hait, c'est à lui-même qu'il donne la mort et c'est à toi qu'il donne, malgré lui, la vie dans le Christ, quand il te poursuit de manière injuste. Donc, si tu veux tirer vengeance de ton ennemi, remets t'en au Très Haut et fais-lui confiance : c'est Lui qui transformera tes maux en bien, tes pertes en gain, ta tristesse en joie, tes épreuves en paix, tes misères en plaisir, ton abaissement en honneur.

Roi (l. 176). Je pourrais peut-être, le moment venu, prendre mes persécuteurs en pitié ; mais s'ils persévèrent dans leur méchanceté, je ne peux pas supporter leurs injustices, parce que cela semblerait le comble de la mollesse, un manque de courage et une faiblesse morale : donc, puisqu'ils ne renoncent pas à leur méchanceté, de mon côté je ne peux pas prendre pitié de leur malice.

Abbé (l. 181). Grand prince, je t'en prie, que te poussent à la miséricorde l'amour du Christ, le souci de la bonté, la crainte du jugement divin et les exemples des pères d'autrefois : Moïse, alors que le peuple, dur comme pierre, voulait le lapider, réfugié dans le tabernacle, se tenait sur la brèche devant Dieu pour l'implorer en leur faveur [Ps 105, 23] et, donnant sa vie contre la leur, il laissait s'exprimer des sentiments paternels et l'indulgence d'une bonté maternelle envers cette génération perverse et dépravée. David pardonne avec générosité sa méchanceté à Nabal, un homme stupide, il compatit de même avec Saül, son persécuteur et déplore la mort de son ennemi mortel, à savoir Absalon ; Élisée, condamné à mort par le roi de Samarie, le libère de la mort ainsi que son peuple ; Joseph aussi, vendu par ses frères, les reçoit avec générosité et les honore : si tu veux obtenir la patience avec l'humilité, tu vaincras dans l'humilité tous tes adversaires et « dans ta patience, tu seras maître de ton âme [Lc 21, 19] ».

Roi (l. 194). Puisque je ne puis pas trouver cette patience et cette humilité en mon cœur, comme on dit, tu parles et tu te fatigues pour rien, à moins que tu ne veuilles montrer de quelles façons je dois acquérir ces vertus, et les conserver.

Abbé (l. 197). Ami et seigneur vénérable, si tu désires posséder la patience et l'humilité, rappelle-toi de quelle immonde et vile provenance l'homme est conçu, dans quelles douleurs sa mère l'a mis au monde, dans quels misérables immondices il naît et est nourri, combien brève et incertaine est sa vie, à travers quelles douleurs et fatigues elle se déroule, à combien d'embûches et de dangers elle est exposée, combien horrible est sa fin, regarde et considère le « terrible jour du jugement [He 10, 27] », l'effroyable « tribunal [Rom 14, 10, II Cor 5, 10] », le juge plein de colère, le fleuve de feu, « les vers qui ne meurent pas, les flammes qui ne s'éteignent pas [Mc 9, 46, 48] », la « puanteur [Is 4, 24] » mortifère, les « grincements de dents [Mt 8, 12] », l'ombre de la mort et la souffrance qui n'a ni semblable, ni égale. Sache que toutes ces choses, même si elles n'existent pas pour l'heure, sans aucun doute ne tarderont pas. Mais avant cela, une pieuse prière est utile, pour que l'homme obtienne de Dieu l'humilité et la force de la patience.

Roi (l. 209). Pourquoi parles-tu de prière, père ? Ne vois-tu pas que mes activités et mes soucis sont si prenants, que je peux à peine dire deux Notre Père à la messe, que j'ai à peine une heure, le jour ou la nuit, pour reprendre haleine ?

Abbé (l. 212). Ces activités, roi, c'est toi-même qui te les imposes, toi qui pourrais avoir l'esprit en paix et dans un repos très tranquille mais tu t'emmêles et t'embarrasses dans des problèmes sans fin qui te troublent. Des milliers d'hommes te suivent assidûment, dont tu as écouté les affaires, et toutes ces occupations repoussent à plus tard celles qui pourraient pourtant être réglées par une brève réflexion.

Roi (l. 216). À mon avis, père, les seuls qui me poursuivent sont ceux dont les réclamations ne sont pas fondées, et puisqu'ils désespèrent de leur bon droit, ils ne quittent pas la cour pour venir à bout de moi par leur mauvaise foi et leur insistance.

Abbé (l. 220). Ne te trompe pas, excellent prince, n'invoque pas de mauvaises raisons pour justifier tes justifications de commettre des fautes, car « Dieu ne plaisanterait pas [Ga 6, 7] ». Nous connaissons ta rapidité et ton efficacité pour tes propres affaires, mais ta lenteur pour les besoins des autres. La plupart des grands ont pris l'habitude – qui est devenue une sorte de seconde nature – de se pavaner au milieu de leur cour, entourés d'une immense foule. Or, ce que dit de ces hommes la Sainte Écriture, comme un coup de tonnerre épouvantable, je te demande de le considérer patiemment et avec bonne volonté : « Ô vous qui vous plaisez au milieu des foules, votre pouvoir vient de Dieu, qui vous demandera compte de vos actes et de vos pensées puisque, quand vous étiez les serviteurs de son règne, vous n'avez pas exercé une justice honnête, ni n'avez suivi la volonté divine. Il vous apparaîtra prompt et terrifiant, puisqu'il applique une sentence très cruelle contre ceux qui dominent ; la miséricorde est, en effet, accordée au tout-petit et un supplice plus puissant menace de manière imminente les puissants [Sag 6, 3-6]. »

Roi (l. 232). Ce passage de l'Écriture épouvantable et terrible s'applique à l'ensemble de tous les princes mais je peux, la conscience tranquille, affirmer que ma volonté et mon désir sont toujours d'être dans la solitude, et entouré d'un petit nombre de gens plutôt que d'une foule. Mais il ne m'a pas été accordé par le Très-Haut de pouvoir vivre parfois plus discrètement, ni de jouir d'un unique et très bref moment de tranquillité : même à la messe, non seulement les laïcs, mais même les clercs, même les hommes de religion me sollicitent et ne cessent de me présenter leurs requêtes, comme s'ils ne faisaient aucun cas du respect dû au divin sacrement.

Abbé (l. 240). Veille, roi qui m'est très cher, à ne pas t'accoutumer toi-même à cette habitude ; tu pourras facilement t'en affranchir si tu comprends qu'elle est nuisible à ta conscience. En effet, il est trop dangereux qu'à cette heure où le Fils de Dieu est sacrifié sous les yeux du Père éternel, les hommes soient détournés de l'oraison et se laissent distraire par de vaines conversations. Nous savons que si un prince puissant avait invité des gens à sa table, il supporterait très mal que les convives dédaignent la nourriture de son festin.

Roi (l. 247). Moi, sur votre conseil, père, je repousserai à plus tard les requêtes de tout le monde et, tant que je serai dans l'église, je n'écouterai les suppliques de personne.

Abbé (l. 249). Sauf le respect de la messe et des heures, tu peux être attentif aux besoins des pauvres aussi bien à l'église que dans ta chambre et, là où tu implores la miséricorde, manifester aux autres la miséricorde. Assurément, soit que quelqu'un te demande quelque chose, soit qu'il exige que ses biens lui soient restitués ou que tu ordonnes que justice lui soit rendue, dans tous ces cas tu es l'obligé de tous et de telles choses ne peuvent être différées sans péril pour ton âme. Tu as reçu le glaive de la justice « pour punir les malfaiteurs mais célébrer les gens de bien [I P 2, 14] » ; donc, si on te réclame justice, rends-la de bon gré et de manière désintéressée et ne permets pas que ton service, qui l'emporte sur tous les autres, soit corrompu par une quelconque vénalité. Si les pauvres et les religieux ont besoin qu'on leur tende une main miséricordieuse et généreuse, ne tarde pas. L'expression de Salomon dit : « Ne dis pas à ton ami : 'pars et reviens demain', alors que tu peux le contenter immédiatement [Pr 3, 28] » ; tu ne sais pas, en effet, ce que le lendemain apportera, tu ne sais si leur misère peut supporter un délai et un retard. Tu vis aujourd'hui et tu ne sais pas si tu seras en vie demain et, à cause de cela, tu ne dois pas différer une œuvre de piété. Salomon dit : « Il est roi aujourd'hui et demain il sera mort : or quand il sera mort, il aura pour héritage les serpents et les vers [Ec 10, 12-13] ». Roi, roi, voilà quels seront tes héritiers, puisqu'ils naîtront de ta chair ; or ceux qui déjà sont nés de ta chair, s'ils ne t'aiment pas vivant, comment t'aimeront-ils mort ? Vois : tu as des fils et héritiers pour lesquels tu as mortifié ta chair et tu as détruit ton âme : ils ne seront pas plus utiles à ton âme qu'ils n'ont été profitables à ta chair, tout ce que tu as placé en eux est vanité, c'est une illusion, c'est charnel, c'est transitoire, c'est perdu, il n'y a rien là-dedans qui vienne de Dieu. Si tu veux avoir des héritiers, fais-toi des héritiers avec les pauvres du Christ car, quand tes fils t'auront fait défaut, les pauvres « s'opposeront avec grande constance à ceux qui t'ont persécuté [Sa 5,1] ». Si tes fils te tourmentent au sujet d'un héritage terrestre et temporaire, les pauvres te rendront avec eux héritier du royaume céleste. Car, au témoignage du Christ, « le royaume des cieux leur appartient [Mt 5,3] ».

Roi (l. 275). Je n'ai pas la force de déshériter mes fils, je ne le veux ni ne le dois : bien que les décrets et les lois excluent de l'héritage paternel ceux qui ont pris les armes contre leurs pères, je refuse cependant d'exclure mes fils de leur héritage : même si j'ai le pouvoir de les déshériter, mon cœur ne pourrait supporter une telle rigueur.

Abbé (l. 280). Tu parles de l'héritage de tes fils, pourquoi ne fais-tu aucune mention de l'héritage des pauvres ?

Roi (l. 282). Mon projet et mon souhait est de laisser la plus grande part de mes biens pour la délivrance de cette terre sur laquelle se sont posés les pieds du Seigneur, sur laquelle il nous a rachetés en naissant et en mourant, d'en distribuer une part aux pauvres et de consacrer avec miséricorde le reste aux besoins des orphelins et des autres indigents.

Abbé (l. 287). Roi très puissant, supporte patiemment ce que je vais te dire, car il est question du salut de ton âme. Je n'épargnerai pas la puissance royale : Dieu, qui a fait toute chose, t'a tiré du néant. Si cela avait été son bon plaisir, ton père t'aurait engendré d'une servante vile et humble, et tu ne serais pas aujourd'hui au nombre des rois. « Tu es sorti nu du ventre de ta mère » : tout ce que tu possèdes, c'est Dieu qui te l'a accordé. Si tu ne peux pas rendre autant que tu dois, travaille au moins à rendre autant que tu peux, veille à ce que le monde ne te détourne pas du Christ. On lit au sujet d'un grand homme qu'alors qu'il

agonisait et que ses amis lui enjoignaient de laisser ses biens aux indigents, inspiré autant par l'esprit malin que par la maladie, il répondit : « Je le ferais volontiers, mais l'avarice, ma maîtresse, me l'interdit ».

Roi (l. 297). Dieu sait combien j'ai agi pour les églises, et tu ne m'accuserais pas aussi durement si tu savais combien le patrimoine de l'Église a crû sous mon règne.

Abbé (l. 299). Je sais que tu as fait des dons magnifiques et généreux aux églises et aux hommes d'Église, et « toute l'Église des saints évoque tes aumônes [Ec 31, 11] ». Mais le Seigneur ne regarde pas la quantité des dons mais sur quelle quantité ils ont été prélevés, ni leur destination mais leur origine. Car si tu dépouilles un autel pour en recouvrir un autre, si tu ôtes à un pauvre pour donner à un autre, au témoignage de l'Écriture, « le Seigneur n'accepte pas un sacrifice issu d'un vol [Is 61, 8] », et ce vol est d'autant plus sacrilège que ce sont les biens de l'Église que le pouvoir civil a usurpés.

Roi (l. 306). Et si l'Église romaine m'avait accordé ainsi qu'à mes ancêtres, le privilège d'un grand pouvoir sur les biens d'Église ? Nous devons en toute chose la suivre : elle est notre mère et notre maîtresse, et il ne doit pas te sembler absurde que je veuille user de ses privilèges.

Abbé (l. 310). Il est écrit : « Il faut prendre en considération non ce qui se fait à Rome, mais ce qui devrait s'y faire [?] » ; pour cette raison, roi très avisé, sois très attentif à ce qui est juste et non à ce qui est permis, considère ce qui touche au salut sans fin et à la gloire ineffable, et non à une dignité illusoire et passagère. On peut acheter beaucoup de privilèges, « mais un seul est nécessaire, qu'on ne peut enlever [Lc 10, 42] » : le plus grand privilège est d'obtenir « la liberté des fils de Dieu [Rom 8, 21] » et d'acquérir au moyen d'un règne temporel, plein de malheurs et de misères, le royaume des cieux, dont l'honneur ne faiblit pas, dont la gloire n'est pas interrompue, dont la béatitude ne passe pas. Qu'y a-t-il de plus glorieux et de plus désirable dans ce monde que de régner et d'exercer sa puissance sur les autres ? Mais toi, par expérience, tu as appris qu'est temporaire le bonheur d'un royaume où celui qui a plus de pouvoir éprouve plus de crainte, où celui qui possède plus manque plus, où celui qui travaille pour le repos de tous ne se repose jamais, où celui qui domine tous les autres est l'esclave de tous. Tu dois bien savoir que je dis vrai.

Roi (l. 324). Je le sais, je le sais, et je ne pourrais ni concevoir dans mon cœur ni proclamer par ma voix combien j'aurai peiné pour mon peuple, et le Seigneur me donne en retour de ne trouver ni loyauté dans mon peuple, ni affection chez mes fils.

Abbé (l. 328). Roi, fais attention je t'en prie, et rappelle-toi tout ce que Dieu a fait pour toi quand tu étais en grande difficulté : j'ai constaté parfois l'extrême gravité de tes difficultés et je crois que Dieu t'a délivré grâce aux prières de ton peuple : de ce fait, tu as obtenu une fois la grâce et la miséricorde divine, tu peux t'estimer très malheureux si tu l'éloignes de toi, si tu ne la gardes ni ne la retiens à l'avenir.

Roi (l. 334). J'ai bien souvent fait l'expérience, dans mes prières et dans mes besoins, que j'avais la faveur divine, mais je ne sais jamais la retenir ni la conserver en ma possession et j'apprendrais volontiers de ta sainteté comment je pourrais y parvenir.

Abbé (l. 337). Il y a deux moyens, l'un qui permet d'acquérir la grâce, l'autre qui permet de la retenir lorsqu'on l'a acquise : la confession orale sincère et la pénitence en actes. En effet, quand le pécheur vient voir le prêtre, vicaire de Dieu, et répand son cœur comme une eau devant la face du Très Haut, comme la brebis devant le berger, le malade devant le médecin, le coupable devant le juge, et qu'il commence à s'accuser et à se condamner par l'aveu, le juge suprême reçoit dans sa grâce le pécheur qui se juge lui-même, le prend dans ses bras, l'embrasse et le marque du sceau de son anneau de charité : car il est maintenant ce fils prodigue qui avait dépensé sa part d'héritage en vivant dans la luxure et qui, ne pouvant même plus posséder en abondance la nourriture des porceaux, était revenu chez son père. Le voyant de loin, son père accourut vers son fils, le prit dans ses bras et se jeta à son cou [Lc 15, 11]. Que pensait, à ton avis, ce malheureux fils affamé tandis que, nu et affligé, il sentait autour de lui l'attachement viscéral et la tendre bonté de son père ? Cette douceur, tous ceux qui sont revenus avec un cœur sincèrement contrit vers le père de miséricorde en ont fait l'expérience. Il y en a pourtant qui ont honte d'avouer leurs péchés : le Seigneur en aura honte dans son royaume. Ils craignent peut-être que les prêtres ne dévoilent leurs fautes ou ne les tiennent en leurs cœurs à cause de leur confession pour plus méprisables. Pour sûr « ils ont alors tremblé de peur pour ce qui ne le méritait pas [Ps 13, 5] », ils confient leurs secrets toute la journée à des bavards auxquels on ne peut faire confiance, et ils rougissent devant ceux que l'ordre, que le sacrement a fait vicaires du Christ. Cette rougeur ne les purifie pas mais les salit, elle ne les justifie pas mais les condamne. Veux-tu être absous ? C'est en ton pouvoir : avoue tes fautes pour être absous. La parole du prophète est la suivante : « J'ai dit : 'j'avouerai' et tu m'as pardonné [Ps 31, 5] ».

Roi (l. 360). Je vois parfois quelqu'un faire sa confession, recevoir la pénitence, mais ensuite, il faillit plus gravement et les fautes les plus récentes de cet homme sont pires que les précédentes.

Abbé (l. 363). Mon fils, tu peux comprendre clairement dans ce cas et dans les cas semblables que la confession n'a pas été sincère et que la pénitence a été simulée ; or, pour que tu comprennes mieux le bienfait et le fruit de la pénitence, prête à mes paroles, je t'en prie, non seulement les oreilles du corps, mais aussi l'attention du cœur.

Roi (l. 367). Je t'écoute volontiers et bien que des affaires difficiles et importantes m'attendent, je place toute chose après tes admonestations.

Abbé (l. 369). Tu as appris, grand roi, que nous avons tous été blessés en nos premiers parents : ces blessures ont été guéries par le baptême, mais du fait de notre folie, les cicatrices de ces blessures se sont rouvertes, la pourriture et la gangrène du péché revenant. Comme le dit le prophète David : « Elles ont pourri et se sont gangrenées mes cicatrices, à cause de ma folie [Ps 37,6] ». Le premier remède fut le baptême, le second est la pénitence. Au sujet de ce remède, Salomon dit : « Dieu a créé le remède pour les hommes, et les sots le dédaignent [Pr 1, 20-22] ». Le remède du baptême est très doux puisqu'il ne demande ni gémissement ni plainte : car le baptême est pour ainsi dire une légère lessive de linge. Or de même que la rouille du fer ou du bronze ne s'enlève qu'en faisant bouillir et en battant le tissu, de même le péché grave n'est pas effacé sans une sérieuse pénitence. Quant au non-respect de la pénitence, c'est comme une jambe ou un autre membre humain, cassé,

puis consolidé, qui puisqu'il a déjà été réparé, court plus de risque de se casser à nouveau une seconde ou une troisième fois.

Roi (l. 383). Beaucoup d'hommes à notre époque, et surtout les chevaliers, ont honte de faire pénitence devant les autres : car il semble, en effet, à certains qu'il s'agit en quelque sorte d'hypocrisie, de manque de courage et de pusillanimité.

Abbé (l. 386). Je le déplore ! Comme elle leur est nocive et très néfaste cette honte qui laisse perdre et détruire le remède de leur âme : le comble de la folie n'est pas de rougir de ses blessures, mais de rougir de leurs pansements. Nos blessures sont les discussions oiseuses, les médisances, les mots trompeurs, les fausses promesses, les parjures, les malédictions, la colère, l'envie, la haine, la cupidité, la gourmandise, l'avarice, la débauche, l'orgueil, nos blessures sont encore le fait d'offenser des gens de bien, de nous emporter gravement contre ceux qui nous réclament quelque chose, de vendre la justice, de recevoir les calomniateurs et de soutenir ceux qui oppriment les pauvres, d'écouter souvent les requêtes injustifiées, de ne manifester ni à l'ordre ecclésiastique, ni à la vie des religieux le respect qui leur est dû, et dont ils sont dignes, de mettre des obstacles aux dernières volontés des mourants, aux droits de vivants, aux mariages des jeunes filles, de souhaiter la mort des gens, de semer la discorde entre les amis, de s'approprier les biens de l'Église ou des biens protégés pour une autre raison. Appliquons donc un emplâtre sur nos blessures de peur que, si on les laissait pourrir, elles n'en viennent avec une douleur extrême, à brûler ou à couler.

Roi (l. 402) : Beaucoup cachent les blessures de leurs péchés, soit par honte, soit par négligence, soit à cause de leurs occupations quotidiennes jusqu'à ce qu'ils disposent pour cela d'un moment de libre ou soient exposés au danger d'une urgence absolue.

Abbé (l. 406). Tu sais, très cher prince, qu'il est extrêmement dangereux de différer la pénitence : bien des gens croyaient qu'ils vivraient longtemps et une mort soudaine les a emportés sans pénitence. Pourquoi l'homme diffère-t-il de faire pénitence, lui qui n'a pas en pleine propriété la maîtrise d'un seul jour, ni même d'une seule toute petite heure ? Certains attendent pour faire pénitence le temps de la vieillesse. Quelle grâce leur est due s'ils cessent de pécher quand ils n'en sont plus capables ? Si ton serviteur servait ton ennemi tout le temps de sa jeunesse, puis, qu'une fois accablé par le grand âge, il venait enfin auprès de toi, accepterais-tu de bon cœur son dévouement ? Veux-tu faire au Seigneur ton Dieu ce que tu ne permettrais pas à un serviteur de te faire ? J'en ai vu désirer de tout cœur faire pénitence, qui ont cependant remis à plus tard cette pénitence et ont disparu sans pénitence, frappés d'apoplexie ou d'un autre mal subit. Car le Grand Juge permet souvent par un juste jugement qu'un homme mourant soit oublieux de lui-même, lui qui de son vivant a oublié Dieu, et celui qui ne veut pas faire pénitence quand il le peut, quand il le veut parce que survient la colère divine ne le peut plus. Voilà pourquoi, je t'en prie, que personne n'attende le jugement divin, mais prête attention à cette parole du sage qui dit : « Souviens-toi que la mort n'attend pas [Ec 14, 12] ».

Roi (l. 422). J'ai péché, père très clément, au-delà de la mesure car toute l'existence des chevaliers est pécheresse, et le temps m'étant compté, je ne peux dignement faire pénitence et me repentir de mes péchés si le Seigneur de miséricorde n'abaisse les yeux sur moi.

Abbé (l. 425). Illustre roi, considère que le Christ, Fils de Dieu souffrant sur la croix, a fixé de ses mains nos péchés sur la croix. Pour cette raison personne ne désespérera que le Seigneur n'efface ses péchés par la pénitence : car il est bienveillant puisqu'il veut accorder le pardon des fautes, et il est tout puissant puisqu'il le peut. Achab montra tant d'impiété que la Sainte Écriture dit de lui qu'il devait être vendu pour avoir nuit à son Seigneur. Mais du fait qu'il s'est adonné à une humble pénitence, aussitôt la parole du Seigneur fut adressée à Élie : « Puisque Achab, dit-il, s'est humilié à mes yeux, je ne le soumettrai pas au malheur pendant la durée de ses jours [I R 21, 29] ».

Manassès, qui avait rempli tout Jérusalem de sacrilège et d'iniquité selon la Sainte Écriture, après qu'on l'a emmené en captivité et qu'il a été purifié par l'adversité, n'en fut pas moins compté parmi les amis de Dieu. Tu as comme exemple de pénitence David, tu as le publicain, tu as la Cananéenne et Saül, tu as cette pécheresse si connue qui aussitôt qu'elle apprit l'arrivée du Christ Jésus, le plus grand médecin de l'âme, n'attendit pas d'être appelée mais montra autant d'aplomb et d'assurance pour se précipiter sur le médecin qu'elle avait mis d'effronterie à pécher.

Roi (l. 441). Très révérend père, j'ai très souvent fait pénitence d'un cœur plein de contrition et d'humilité, pourtant, je n'ai pu observer aucune pénitence aussi pleinement et complètement qu'on me l'avait imposée.

Abbé (l. 444). Roi qui m'est très cher dans le Christ, la vraie pénitence c'est de pleurer les fautes commises et de ne pas commettre à nouveau des fautes dignes d'être pleurées : en effet, ce n'est pas faire pénitence mais se moquer de Dieu que d'abandonner un temps son péché et de retomber dans les mêmes errements. La Sainte Écriture dit en effet : « Celui qui s'est purifié après un contact avec un mort et qui le touche à nouveau, à quoi lui sert de s'être lavé [Ec 34, 30]? » Selon le témoignage de l'apôtre Pierre, le pécheur qui retourne au péché est « un chien revenu à ses vomissements ou une truie lavée qui trempe dans le borborygme [II P 2, 22] ». La parole de Salomon est la suivante : « Mon fils, tu as péché ? Ne recommence pas, mais détourne-toi de tes premières fautes et prie pour qu'elles te soient remises [Ec 21, 1] ». C'est pourquoi le Seigneur dit dans l'Évangile : « Te voici guéri, ne pêche plus de peur qu'il ne t'arrive pire encore [Jn 5, 14] ».

Roi (l. 453). Est-ce que le chemin de Jérusalem, pour le salut de ceux qui se sont confessés et qui font pénitence, ne pourrait-il pas suffire en vérité en guise de pleine satisfaction ?

Abbé (l. 455). Il le pourrait évidemment et c'était là mon principal espoir dans le Christ, que satisfassent aux exigences de Dieu par le labeur de cette vie ceux qui négligeaient de faire pénitence d'une autre manière. Mais nos péchés nous ont fait abandonner le chemin du Seigneur qui menait à la vie : je vois des hommes qui cheminent dans les voies du diable, qui se hâtent vers la mort, la croix qui nous a rachetés a été prise et il n'y a personne pour la racheter, le Sépulcre, le Temple et tous les autres lieux que le Seigneur a consacrés par sa présence physique sont occupés et profanés par des impies. « De là vient que mes paroles sont pleines de douleur [Job 6, 2-3] ». Laisse-moi donc, roi très bienveillant, me lamenter un peu sur ma douleur. Quant à moi je ferai miennes les paroles du prophète qui se lamente pour pouvoir exposer plus librement les maux d'une douleur qui me fait sangloter.